

un peu inquiétant par son ampleur et le projet "terrain Rabier" plus modeste et plus réalisable dans l'immédiat si les garanties que nous désirons obtenir sont remises.

Le Conseil Municipal charge son Maire d'informer le Député. Maire Boucher, qu'il est saisi de plusieurs projets et qu'il doit réserver sa réponse jusqu'à leur complète étude.

La séance est ensuite levée à 13 heures 15

Handwritten signatures and notes in blue ink:
A gauche
Maire
Le Maire
Le Maire
Le Maire

Séance du Conseil Municipal du douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf.

Le douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Mermecy s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. B. Judith Maire, Deneux Adjoint, Gierost, Baulieu, Charrières, Buisson, Bouillon, Née, Rabier, Brolette, Legrand, Pumont, Bruffaut, Farant Robert, Boursier

Secrétaire : M. Robert

Absent : M. Gilles

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de la Sous-Préfecture informant le Maire à une conférence que donnera Monsieur Breteau sur l'opération "grande hachée" le mercredi 16 décembre à 15 heures dans la salle de la Mairie de Corbeil. Il lit également une lettre de l'Association Valentin Haüy demandant la reconduction de la subvention que la Commune de Mermecy lui accorde annuellement. Le Conseil Municipal vote les 2.000 francs habituels.

Le Maire informe l'Assemblée que la Commission des Finances, dans sa réunion du 15 décembre a approuvé le compte administratif 1958 et

examiné le budget additionnel 1959, qui n'a attiré aucune observation de sa part. Il détaille les chapitres recettes et dépenses, et le Conseil Municipal, suivant sa Commission des Finances, vote à l'unanimité le budget additionnel qui s'élève en recettes et en dépenses à 14.526 237 francs, ainsi que le budget du Bureau d'Aide Sociale se montant à 169.422 francs.

Le Maire, saisi d'une demande de l'Inspecteur départemental des services d'Incendie de la Préfecture de Seine-et-Oise, au sujet des garanties facultatives accordées au personnel des corps de sapeurs-pompiers, soumet au Conseil Municipal un projet de relèvement des garanties qui faisaient l'objet d'un contrat d'assurance datant de 1952. La proposition qui est la suivante, est adoptée par le Conseil Municipal:

Vacations journalières :	
- Officiers	3200 ⁺ F
- Sous-officiers et mécaniciens	2600
- Caporaux	2320 F
- Sapeurs	1880 F

Capital à verser à la famille en cas de mort: 5 millions
" " " " en cas d'invalidité totale: 5 millions

La quittance annuelle serait de 45000 francs environ; le contrat de 1952 souscrit à la Mutuelle Générale Française sera complété par un contrat complémentaire souscrit à La Union et le Phoenix Espagnol.

La moto-pompe de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers étant devenue inutilisable, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une moto-pompe de 30 m³ Ginnard dont un exemplaire est en service à l'I.B.M. et donne d'excellents résultats. Son coût est de 65000~~00~~ francs - le règlement se ferait sur deux exercices: la première moitié sur le primitif 1960 et le solde en 1961, portant intérêts à 6,50%. La vieille moto-pompe pourrait être utilisée pour les vidanges de caves ou de cours, en cas d'inondations; suivant suggestions de plusieurs membres du Conseil Municipal les employés communaux du service d'entèvement des ordures ménagères, seront habilités à solliciter des étrennes, et à cet effet, des cartes de vœux leur seront fournies par la commune.

Sur une observation relative à la propriété des caniveaux bordant des massifs d'arbres, appartenant à la S.N.C.F., il est décidé que le nettoyage pourra être fait par les cantonniers communaux et la facture envoyée à la S.N.C.F.

Communication téléphonique de Monsieur Boscher, au domicile de Monsieur le Maire le 11 décembre 1959

Après avoir demandé à Monsieur le Maire où en était le projet de construction, et lui avoir objecté que le Conseil Municipal était quelque peu inquiet de l'incidence financière résultant de l'achat du terrain et de l'apport gracieux par la Commune à la Société d'H.S.B., il l'a informé, (en lui précisant qu'il ne pouvait le lui écrire) que dans sa localité, il a obtenu de la Société de Construction un versement au budget communal de cent mille francs par logement, au titre de couverture des charges de scolarité et de frais de service découlant de cet apport de nouvelle population et qu'il était parfaitement loisible à la Commune de le réclamer.

Cette information permet à Monsieur le Maire d'encourager l'opération sous un angle plus avantageux et de ~~vous~~ fournir des renseignements chiffrés. Le coût du terrain pouvant être évalué à 13.000.000^F (ce chiffre résultant d'une expertise approximative de l'Inspecteur de l'Enregistrement délégué des Domaines, qui est venu à Nemcey jeudi 10 courant), la part communale serait de 6.500.000 francs, dont le règlement serait fait au moyen d'un emprunt à rembourser par annuités pendant la période fixée pour le remboursement du prêt.

En regard nous reconnaissons l'indemnité de 100.000^{frs} par logement qui nous serait acquise, aussi bien pour les logements réservés à la Sapeteni Secoursnois soit en tout dix millions. Dans quelles conditions cette somme serait-elle versée, le Maire ne le sait encore, mais il présume qu'elle devrait l'être immédiatement après l'achèvement des travaux de construction.

Le Président aborde enfin le problème de la construction d'immeubles, et donne lecture du compte rendu de son entretien avec Monsieur le

Sous-Préfet le 19 novembre à 10 heures 30.

Compte-rendu de l'entretien avec M. le Sous-Préfet

Après avoir présenté les 3 projets de construction à M. le Sous-Préfet, suivant le schéma ci-après :

	Projets de construction	
par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal.	par la S ^{te} de réalisations Immobilières Dauphinoises	par la S ^{te} Coopérative H.L.M. "Cercle de famille" architecte M. Baubault
<u>Immeubles à 2 ou 3 niveaux</u>	<u>Immeubles à 3 ou 4 niveaux</u>	<u>Immeubles à 3 ou 4 niveaux</u>
Construction par la S ^{te} d'H.L.M. "Le Foyer du Travailleur" de Bis-brangis, de 50 logements, à titre locatif, pour les besoins de nos administrés mal ou non logés	Programme de construction de 150 à 200 logements sous la forme d'une S ^{te} d'Economie Mixte en accord avec la C ^{te} S.B. M. et Air France, dans lequel serait inclus notre projet de 100 logements à titre locatif.	Programme de construction qui pourrait n'être au départ que des 100 logements dont la commune a besoin, mais qui, dans la suite pourrait s'accroître du fait de besoins extérieurement, "Air France" par exemple où l'architecte est bien introduit.
et 50 logements, à titre locatif pour les ouvriers de la Papeterie Lecoursoumoussier à fournir à la S ^{te} d'H.L.M. à acquérir par le truchement du Syndicat Intercommunal - parcelle 99 surface 1ha 71 ^m 88 ^{ca} ; propriétaire M. Rodolphe Dav. Blay - Pour parler en vue de son acquisition début 1958 et son accord de principe sur le prix de 550 F le m ² .	terrain appartenant à Monsieur Félicien d'une superficie de 8 hectares, situé entre la voie du Chemin de Fer, la rue de l'Abreuvoir et les terrains viabilité - assainissement Incidences des problèmes solutions aux frais du lotisseur Construction d'une station d'épuration avec participation de la Commune pour la charge que représenterait la différence entre l'assainissement du lotissement et l'assainissement total terrains à proximité de la localité.	terrain appartenant à Monsieur Rabier, d'une superficie de 8ha 1a 67ca, susceptible d'une adjonction de 2ha 9a 50ca. situé en bordure de chemin de la Verrière à proximité de la Nationale 191. Assainissement pourrait être raccordé au collecteur de la Cité de l'Aviation Civile Réseau d'eau et d'électricité à proximité Société d'Economie Mixte à l'étude!

et certainement ré-
sition en forte hau-
se du prix au m².
précédemment envi-
sagé.

discussion pour le prix
et difficulté de réalisa-
tion immédiate.

Un peu inquietant
par son ampleur

terrain disponible
immédiatement
réalisation rapide

Après examen des incidences financières et des possibilités de réalisation rapide du plan communal, et compte tenu des renseignements dont dispose notre interlocuteur, Monsieur le Sous-Préfet engage à la prudence et sans vouloir faire aucune pression sur les décisions du Conseil Municipal, conseille d'admettre pour l'immediat le projet de construction par le truchement du Syndicat Intercommunal qui présente des garanties de sérieux, tant dans la façon de bâtir du "Foyer du Travailleur" de Ris-Orangis, que dans la composition de son Conseil d'administration formé de personnalités régionales offrant toutes les garanties d'honorabilité désirables.

Il demande qu'avant toutes choses, une lettre lui soit adressée le priant d'interroger l'administration des Domaines sur la valeur des terrains retenus pour les projets 1 et 3, étant entendu que pour le projet N°2 un accord amiable est intervenu entre le propriétaire Monsieur Félicier et la Société de Réalisations Dauphinoises.

Il faut observer, de surplus, que Mennecy est un pôle d'attraction par sa situation géographique peu éloignée des centres d'emploi de main d'œuvre par ses communications ferroviaires et routières, par son cadre de verdure, le calme de sa vie et ses attractions touristiques, facilitées par la proximité immédiate de l'auto-Route du Sud et que les Sociétés d'H. P. M., ne sont pas man-quer dans un proche avenir de prospecter la localité en vue d'y édifier des constructions.

Aussi est-il incliné à ne pas repousser les autres projets qui, malgré leur ampleur, ont l'avantage de fixer dans notre commune des habitants

ayant un standing de vie supérieur à la normale (employés d'Air-France et de l'I. B. M.) puisque les Stés d'H. S. M. "Perse et Famille" et de Réalisations Dauphinoises envisagent la réalisation de leurs projets avec le concours de ces deux puissants organismes - soulignant que si nous les écartons délibérément, les plans qui pourraient être établis ultérieurement, auxquels nous n'aurions peut-être pas la faculté de nous opposer, nous amèneraient une population moins intéressante que celle pouvant nous être adjointe dans les projets en cours d'étude.

Il recommande cependant de veiller à ce que toutes les charges financières soient supportées par les lotisseurs et répète encore que quoi que nous voulions ou faisons nous devons subir inéluctablement un afflux de population et nous d'en éviter les inconvénients et d'en retirer les avantages par la création d'îlots commerciaux qui alimenteront les ressources locales par la taxe locale qu'ils verseront à notre budget.

Pour le lotissement du Chemin Herboux, il note de reprendre les conversations avec les services Préfecturaux et éventuellement avec les représentants de la Ville de Paris chargés de l'adduction d'eau des eaux de la Vanne et du Loing.

Après diverses explications, le Conseil Municipal délibère et décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal de logement et désigne, outre le Maire et l'Adjoint, Messieurs J. J. Robert, et C. Loyillon pour représenter la Commune au sein de ce Syndicat.

La séance est ensuite levée à 20 heures.



